



Mai 07

## 400 artisans surfent sur la Vague bleue

La chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne (CRMAB) a déclenché, le 2 avril, la Vague bleue: une opération collective d'élimination des déchets de l'industrie du nautisme. Une première en France, puisque les filières existantes de gestion organisée des déchets nautiques concernent plutôt l'aval (bateaux de plaisance en fin de vie, matériel des écoles de voile, etc.) comme à Caen-la-Mer (lire *EM* n° 1640, p. 12). Les 400 artisans de ce secteur, qui produisent 400 tonnes de déchets dangereux par an, ignorent souvent la réglementation en vigueur et les solutions adaptées à leur collecte et leur élimination. Ils sont invités à faire traiter les emballages souillés (antifouling, peinture), les solvants usagés, les filtres à huile et autres batteries par des prestataires spécialisés respectueux de l'environnement: Veolia Propreté, Sita, Chimirec, Remondis, Ludovic Le Gall, Triadis et Labo-Services. La Vague bleue déferle en sept étapes dans les entreprises:



**Une vague qui devrait inciter les artisans des industries nautiques à mieux faire traiter leurs déchets.**

d'abord par un diagnostic de sensibilisation, puis par un compte rendu personnalisé identifiant les améliorations possibles. Les professionnels sont ensuite mis en relation avec les opérateurs de collecte partenaires et sont accompagnés dans leurs démarches. S'ils respectent le cahier des charges de la Vague bleue, ils en reçoivent la marque, bénéficient d'une communication grand public auprès des plaisanciers et

d'un suivi régulier. L'opération est dotée d'un budget annuel de 75 000 euros et s'inscrit dans le cadre d'Envir'a, un programme de 350 000 euros mis en place par la CRMAB et financé à 60 % par le conseil régional, l'État, l'Ademe, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les conseils généraux de Bretagne et la Fédération des industries nautiques.

RB

**I** [redon@crm-bretagne.fr](mailto:redon@crm-bretagne.fr)